

SALAIRES JUILLET 2019

**Augmentation salariale de 1,1 %
selon la cct sectorielle 19-20
Pas d'indexation en octobre**



Ameublement et
Transformation du bois

CP 126

SALAIRES DE BASE à partir du 1 ^{er} juillet				
	37.20'	38	39	40
cat. I	15,1760	14,9100	14,5280	14,1640
cat. II	14,7730	14,5140	14,1410	13,7880
cat. III	14,3850	14,1320	13,7700	13,4260
cat. IV	13,9540	13,7090	13,3580	13,0240
cat V	13,5130	13,2760	12,9360	12,6120



Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre délégué ou section régionale CG.

N'oubliez pas de consulter régulièrement le site web de la CG (WWW.ACCG.BE), outre l'actualité syndicale, il vous fournira aussi les informations les plus récentes concernant le secteur et des liens intéressants.

Editeur responsable : Werner Van Heetvelde Rue Haute 26-28 – 1.000 Bruxelles septembre 2019.

SALAIRES



Ameublement et
Transformation du bois

CP 126

**AUGMENTATION SALARIALE DE 1,1 % A PARTIR DU
1^{ER} JUILLET 2019 SELON LA CCT SECTORIELLE 19-20**

PAS D'INDEXATION EN OCTOBRE



Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre délégué.

N'oubliez pas de consulter régulièrement le site web de la CG (WWW.ACCG.BE), outre l'actualité syndicale, il vous fournira aussi les informations les plus récentes concernant le secteur et des liens intéressants.

Editeur responsable : Werner Van Heetvelde Rue Haute 26-28 – 1.000 Bruxelles septembre 2019.

